

Informations de la Mairie - Informations pratiques

Un peu de civisme

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de stationner devant l'abri bus, la cabine téléphonique et la borne à incendie situés devant l'école primaire.

Si vous n'avez pas adopté d'autres solutions (bac marron, déchetterie, compostage), nous vous rappelons que le brûlage des végétaux peut gêner le voisinage et causer des problèmes de sécurité publique. Il est donc seulement **toléré**, entre le 1^{er} octobre et le 31 mars, à condition de **respecter scrupuleusement quelques règles de bon usage**. Le brûlage ne peut être effectué qu'en semaine du lever du jour à 17h. **Tout brûlage est interdit les dimanches et jours fériés** et les jours de grand vent. Veillez à ce que les feux soient allumés le plus loin possible des maisons voisines et des murs de clôture pour éviter toute propagation incontrôlée. **L'incinération de toute matière ou débris autres que les déchets végétaux est formellement interdite.**

De quel service de police dépendons-nous ?

Chaque commune dépend d'un service de police, commissariat ou gendarmerie. Regroupés en un seul et unique bureau de vote, notre village **et tous ses hameaux** dépendent du commissariat de Moret que vous pouvez contacter au 01 64 70 56 36.

Conciliateur de justice

Marcel PIEUCHOT, conciliateur de justice, reçoit deux lundis après-midi par mois, sur rendez-vous uniquement, à la mairie de Moret-sur-Loing. Permanence téléphonique au 01.60.73.51.51 ou par mail à l'adresse conciliation.mpct@free.fr.

Présence Verte

L'association Présence Verte propose son aide et son écoute 24h/24 et 7j/7 aux personnes âgées, seules, handicapées ou éloignées de leur famille. Pour tous renseignements, appelez le secrétariat de mairie au 01.64.24.93.08.

Fermeture des piscines communautaires

Les piscines de Moret-sur-Loing et Vernou la Celle sur Seine seront fermées du lundi 19 décembre au dimanche 1^{er} janvier 2012. Réouverture au public le lundi 2 janvier 2012 de 10h à 12h et de 14h à 19h.

Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé les mercredis 28 décembre 2011 et 4 janvier 2012.

Permanences en mairie

Madame le Maire ou ses adjoints vous reçoivent le samedi de 10h30 à 12h.

17 décembre : pas de permanence

24 décembre : pas de permanence **31 décembre** : Marie-Claude BONNET

Comment contacter la mairie ?

Par téléphone : 01 64 24 93 08

Par fax : 01 64 24 90 73

Par Internet à l'adresse suivante
mairie@villecerf.fr

La bibliothèque municipale vous accueille tous les samedis de 10h à 12h **sauf pendant les vacances scolaires.** Inscription et prêts de livres ou de CD gratuits.

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

le mardi de 14h à 18h30

le mercredi de 14h à 17h30

le vendredi de 14h à 17h30

le samedi de 9h à 12h00

VILLECERF EXPRESS

villecerfexpress@orange.fr
01 64 24 93 08

BULLETIN MUNICIPAL N° 53

Décembre 2011

Le saviez-vous ? Le Conseil municipal a accepté la proposition de l'hébergeur de notre site Internet "Réseau des Communes", de changer son adresse mail. Vous pouvez désormais contacter la mairie à l'adresse **mairie@villecerf.fr**. Ce choix va dans le sens de la simplification avec une adresse plus facile à retenir. L'ancienne adresse mairie.villecerf@wanadoo.fr continuera bien sûr à être lue pendant quelques mois encore puis sera progressivement abandonnée. Mettez votre carnet d'adresses à jour et n'hésitez pas à nous contacter !

Édito du Conseil municipal

Villecerf est un charmant village où il fait bon vivre. Nous le savons tous. Cependant et nous l'avons déjà dit, personne ne doit oublier que, pour autant, aucun Villecerfois n'est à l'abri de la violence.

Le crime commis dernièrement à Pilliers contre Madame JACQUELOT nous l'a tristement rappelé. Le soir même de l'agression, Madame le Maire et plusieurs élus se sont rendus sur place. Ils ont pu rencontrer de nombreux riverains qui avaient très bien réagi en faisant immédiatement appel aux secours.

Saluons le professionnalisme des services de secours ainsi que la qualité et la rapidité du travail des services de la police judiciaire qui ont permis d'identifier en une semaine les auteurs présumés de cette agression ultra-violente et de les arrêter. Nous souhaitons tous maintenant à cette malheureuse victime un prompt rétablissement. Restons tous très vigilants et n'hésitons jamais à signaler, au commissariat de Moret, tous faits et gestes inhabituels. C'est la meilleure des préventions.

Dans ces moments difficiles comme dans certains moments de la vie municipale où il faut choisir et décider, les Villecerfois ont toujours su montrer qu'ils savent se retrouver. Nous les remercions pour la qualité de leurs questions et de leurs propositions lors des rencontres dédiées à l'aménagement sécurisé de la rue Grande ou à la présentation du projet de PLU.

Place maintenant au temps des fêtes, au temps des retrouvailles. Dans quelques jours, la magie de Noël va renâître. Si les fêtes de Noël restent autant gravées dans nos mémoires, n'est-ce pas dû au fait que cette fête invite chacun à revisiter ses propres souvenirs d'enfance ?

Nous souhaitons à chacune et à chacun d'entre vous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année, dans la joie, la bonne humeur, la paix et la sérénité !

Le Conseil municipal

SUR VOTRE AGENDA

• 17 décembre, de 10h à 12h30, dégustation de produits de notre terroir d'île de France à l'Office du Tourisme de Melun

• 18 décembre, à 20h, Notown Festival Musiqafon à Samoï

• 24 décembre, à 21h, veillée de Noël en l'église de Moret

• 25 décembre, à 11h, messe de Noël à Ville Saint Jacques

• Jusqu'au 9 janvier, exposition Jean-Pierre Corne à Lorrez le Bocage

• 15 janvier, à partir de 15h, galette des Aînés à la salle polyvalente

• 29 janvier, 11h, vœux du Maire à la population, salle polyvalente

Directrice de publication :

Marie Claude Bonnet

Rédaction :

Agnès Barbaud, Béatrice de Roys Robinson, François Deysson et Jacques Illien

Compte rendu du Conseil municipal du 25 novembre 2011

- Le Conseil municipal a pris acte de la démission de Mesdames Brigitte BUCKENHAM et de Cécile BARBIER. Madame le Maire les remercie pour tout le travail accompli notamment au sein de la commission Jeunesse, de la commission du personnel et dans la rédaction du VILLECERF EXPRESS.
- Le Conseil a procédé au remplacement de Brigitte BUCKENHAM et de Cécile BARBIER dans les différents syndicats ou commissions où elles siégeaient.
- Cette année, notre école accueille 89 élèves. Les effectifs sont les suivants : 15 CP et 9 MS soit 24 élèves dans la classe de Marie-Françoise FILLON, 12 GS et 10 CP soit 22 élèves dans la classe de Valérie MARGERIT, 6 CE1 et 13 CE2 soit 19 élèves dans la classe de François BARBIER, 7 CM1 et 17 CM2 soit 24 élèves dans la classe de Marie-Céline KHEDR.
- Cette dernière étant en congé maternité depuis le 22 novembre, le Conseil souhaite la bienvenue à son remplaçant, M. Jérôme BEGHIN. François BARBIER assurera l'intérim de la direction des écoles primaire et maternelle et bénéficiera d'un quart de décharge assuré par Mademoiselle Aurélie LANDRU.
- 48 élèves de GS, CP, CE1, CE2 et CM1 partiront en classe découverte entre le 8 et le 14 avril, à FIGEAC, dans le LOT. Une subvention de 4 000 € a été demandée à la municipalité qui a émis un avis favorable.
- Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement à l'augmentation de 3% de la prime dite "Prime de Noël" versée aux employés communaux. A terme, cette prime sera incluse dans la part fixe du régime indemnitaire.
- Le contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) de M. TAPADAS a été renouvelé une dernière fois jusqu'au 16 mai 2012.
- Dans le cadre du renouvellement des assurances de la commune, l'ancien assureur de la commune, GROUPAMA, a été mis en concurrence. A garanties équivalentes, le Conseil municipal a retenu l'offre de la MAIF. L'économie réalisée par la commune suite à ce changement d'assureur sera de plus de 5 000 €.
- Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement au remplacement du copieur noir et blanc du secrétariat de mairie par un copieur couleur muni d'un scanner. Cet appareil, mieux adapté aux besoins actuels de la mairie, permettra de réaliser des économies en limitant la sous-traitance auprès des entreprises de reprographie.
- Les travaux de sécurisation de la rue Grande vont se poursuivre. Suite à la réunion de concertation avec les riverains de la rue Grande, le 9 novembre 2011, des places de stationnement en alternat vont être matérialisées au sol. Ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 50% minimum de leur montant total. Un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police sera déposé à l'Agence Routière Territoriale de VENEUX.
- Le Conseil municipal a apporté son soutien au Conseil de l'Ordre des avocats du Barreau de FONTAINEBLEAU pour que le service public de la Justice soit encore mieux assuré dans l'arrondissement de FONTAINEBLEAU dont nous dépendons, notamment par la création de postes de magistrats et de greffiers supplémentaires.
- Le Conseil municipal a décidé d'installer un défibrillateur cardiaque sur un des murs extérieurs de la salle polyvalente. Une formation à l'utilisation de l'appareil sera dispensée aux élus, aux employés communaux, aux enseignants, aux président(e)s d'association et aux responsables de section du Foyer Rural.
- Madame le Maire, accompagnée de Jean DERZELLE, Maire de VILLEMÉR, a rencontré le Commandant PAIRON du Commissariat de MORET. Madame le Maire tenait à faire part du mécontentement des habitants de PILLIERS notamment, lorsque des raves partys se déroulent l'été sur le territoire de la commune de VILLEMÉR, parfois pendant 48h sans interruption. Madame le Maire incite les personnes gênées par ces nuisances à composer le 17, comme nous l'a conseillé le commandant PAIRON.

Suite du compte rendu du Conseil municipal

- Les travaux du pont de Piliers ont commencé. A la demande du Service Territorial de l'Architecture et de Patrimoine, des explorations plus approfondies ont montré que les atteintes portées à la structure du pont étaient importantes. De plus, les délèvements des grès provoquent une décompression de l'arche. Une réfection totale de la voûte est nécessaire et vitale pour l'ouvrage. Le Conseil municipal a accepté un devis supplémentaire de 15 954,64 € TTC pour procéder à l'ensemble des réparations.
- La réflexion sur l'aménagement de la place se poursuit et plusieurs idées sont envisagées. Les cheminements des piétons et des voitures vers la salle polyvalente pourraient être modifiés. Une diminution de la banquette herbeuse devant la maternelle permettrait de créer un large espace destiné aux enfants. Nous vous présenterons ce projet de réaménagement dans un prochain numéro du Villecerf Express.
- Selon l'expert mandaté par la commune, le terrain des SAINFOINS est devenu un bien dit "bien sans maître". Le Conseil municipal a exprimé son souhait de devenir propriétaire de ces parcelles, au titre de l'article 713 du Code de l'Urbanisme.
- Les illuminations de Noël seront installées pour le 13 décembre, au plus tard. Elles seront identiques à celles mises en place l'an dernier.
- Le Conseil municipal a décidé de retenir la proposition de Réseau des Communes d'utiliser progressivement notre nouvelle adresse mail : mairie@villecerf.fr.

Du côté du Foyer Rural

Notre premier marché de Noël fut une grande réussite. Les mots laissés par les visiteurs et les exposants nous parlent de moments agréables et familiaux, de discussions chaleureuses, de belles réalisations émouvantes. Tous ont souligné le caractère gai, coloré et varié du marché. Les nombreux visiteurs se sont laissés tenter par la magie de Noël. Rendez vous est donné l'an prochain, le dimanche 25 novembre 2012 !

Du côté de la CCMSL

Le programme des activités multisports et jeunesse mis en place pendant les vacances de Noël est consultable auprès du secrétariat de mairie.

La CCMSL organise, le mercredi 21 décembre, de 11h à 19h30, une visite du cinéma Le Grand Rex à Paris, suivie de la projection du film "Le Chat Potté". Pour les enfants à partir de 6 ans. Prix 5 €. Inscription au 01.64.70.63.07.

Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter en 2012, si vous venez d'emménager ou si vous n'êtes pas encore inscrit, venez en mairie, **avant le 31 décembre 2011**, vous faire inscrire sur les listes électorales. Munissez-vous d'une pièce d'identité (*passport, carte nationale d'identité*) en cours de validité ou expirée depuis moins d'un an et d'un justificatif de domicile (*quittance de loyer, EDF ou téléphone*).

Opération M'T Dents

Votre enfant a 6 ans, 9 ans, 12 ans, 15 ans ou 18 ans ? L'Assurance Maladie vous propose de participer à l'opération M'T Dents, un examen bucco-dentaire gratuit pour vérifier la santé de ses dents.

Un mois avant sa date anniversaire, vous recevrez chez vous un courrier d'invitation pour un rendez vous de prévention dentaire pour vérifier si tout va bien et pour pratiquer des soins, si nécessaires, remboursés à 100%.

Pour lutter contre les caries, il faut limiter les sucreries, les boissons sucrées et le grignotage entre les repas. Pensez à vous brosser les dents 3 fois par jour pendant 3 mn. Il faut changer sa brosse à dents tous les 3 mois et consulter son chirurgien dentiste au moins une fois par an.